

une direction saine et orthodoxe pour leur étude et leur conduite dans la vie publique et privée.

"Ayant eu le bonheur d'en recevoir le premier le dépôt précieux, j'ai cru qu'il ne serait pas désirable à Sa Grandeur de me le voir publier, et que, dans la solitude où elle s'est retirée, Elle voudrait bien accueillir ce petit volume, comme un petit bouquet de fête, le jour du quarantième anniversaire de sa consécration épiscopale.

"J'ai voulu par là Lui prouver avec quel respect filial nous avons toujours reçu ses conseils, et le soin avec lequel nous nous efforçons de les mettre en pratique.

"J'ai cru aussi rencontrer les désirs du clergé qui trouvera dans ce petit manuel un résumé des directions si sages qui lui furent données en diverses circonstances. Mais c'est surtout aux jeunes prêtres qu'il sera précieux, car ils auront entre les mains un petit *vade-mecum* qu'ils pourront lire et relire souvent avec d'immenses avantages pour eux et pour les âmes confiées à leurs soins, et où ils trouveront un règlement de vie qui ne laisse rien à désirer, étant revêtu du triple cachet de l'autorité, de la science et de la vertu. Pour tous, ce seront les derniers avis, le testament d'un père à ses enfants."

UN JEUNE PRÊTRE.

RECETTES

Oùir à repasser les rasoirs.

On met sur une peau de buffle bien unie, une couche d'huile puis une d'ardoise pilée et tamisée; on l'étend uniment partout; on remet par-dessus une couche d'huile, puis une d'ardoise, et enfin une d'huile. Si l'on veut qu'il soit rouge on met de l'ocre.

La brique pilée au lieu d'ardoise, sur l'autre côté, servira de pierre; et si l'on veut qu'elle soit noire, on y ajoutera du noir de fumée.

Nettoyer les tableaux.

Faire éteindre peu de chaux vive dans beaucoup d'eau, et se servir de cette eau de chaux très-claire, pour laver le tableau avec un pinceau légèrement jusqu'à trois fois, après quoi le bien rincer avec de l'eau nette et bien claire, et le tableau sera comme neuf.

COUVENT DE STE. ANNE.

NOUS sommes prié d'annoncer que la rentrée des élèves pensionnaires de ce Couvent aura lieu lundi, le 3 septembre prochain; l'ouverture des classes se fera le lendemain. Nous sommes heureux d'apprendre qu'un grand nombre d'élèves ont demandé leur admission; c'est assurément bien reconnaître les efforts que font les Révères Sœurs de la Charité pour faire de cet établissement une institution de première classe. Nous n'avons pas le privilège d'assister aux examens des élèves de cette institution qui se font tous les six mois, en février et à la fin de juin; mais sur les témoignages que nous ont été donnés Messieurs les Commissaires d'écoles, notamment M. J. D. Schmouth, professeur d'anglais et d'arithmétique au Collège de Ste. Anne, rien n'est épargné pour offrir aux élèves un enseignement de première classe; l'anglais et l'arithmétique sont l'objet d'une attention toute particulière de la part de nos maîtresses, sans que pour cela les autres branches d'enseignement ne soient négligées.

On y enseigne le piano et l'harmonium. Plusieurs de nos élèves ont pu se procurer des places lucratives comme maîtresses de musique, grâce aux enseignements qu'elles en ont reçu par une Révérende qui donne des leçons de musique depuis déjà plusieurs années.

Le programme d'enseignement et le prix de la pension, etc., sont les mêmes que pour les années précédentes.

COLLÈGE DE STE. ANNE.

La rentrée des élèves aura lieu JEUDI, le six septembre, à 6 heures P. M.

LE CONCOURS PROVINCIAL, AGRICOLE ET INDUSTRIEL POUR 1877

OUVERT AU MONDE ENTIER

AURA LIEU EN LA

CITÉ DE QUÉBEC

18, 19, 20 et 21 SEPTEMBRE

Sur le terrain situé rue St. Louis et connu sous le nom de Cove-Field en arrière du Drill Shed.

Pour la Liste des Prix et les Blancs d'entrée dans le DÉPARTEMENT AGRICOLE s'adresser à GEORGES LECLERE, écrivain, Secrétaire du Conseil d'Agriculture; Montréal, ou aux Secrétaires des Sociétés d'Agriculture de Comté; pour le DÉPARTEMENT INDUSTRIEL à S. C. STEVENSON, écrivain, Secrétaire du Conseil des Arts et Manufactures à Montréal.

Les entrées dans le département Agricole devront être faites le ou avant samedi, 1er septembre, et pour le Département Industriel le ou avant Samedi, 8 Septembre. Aucune entrée ne sera reçue après le temps fixé, cet ordre étant nécessaire pour terminer les bâtisses et autres préparatifs de l'Exposition.

Pour plus amples informations, s'adresser à ED. J. DUBLOIS écrivain, No. 19, Bâtisses du Parlement à Québec, ou aux sous-signés.

S. C. STEVENSON, Montréal.

Secrétaire du Conseil des Arts et Manufactures.

GEORGES LECLERE, Montréal,

Secrétaire du Conseil d'Agriculture.



PROVINCE DE QUÉBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

Bills Privés.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LÉGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régier des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec," elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais en français; et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés.

Toutes pétitions pour BILLS PRIVÉS doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Greffier du Conseil Législatif.

G. M. MUIR,
Greffier de l'Assemblée Législative.